

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation des conseillers communautaires au Conseil
Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Monsieur Christian GROS, Président, indique à l'assemblée que l'article 1^{er} du règlement intérieur prévoit la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

Les membres du CISPD sont déclinés comme suit :

- les membres de droit,
- les élus,
- les personnes désignées par Monsieur le Préfet,
- les personnes désignées par le Président du CISPD.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

La composition des élus se présente de la manière suivante :

- Le Maire de chaque commune membre ou son représentant
- 4 élus pour la ville de Monteux
- 4 élus pour la ville de Pernes les Fontaines
- 2 élus pour la ville d'Althen des Paluds

Il convient donc de nommer des conseillers au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré, à 26 Pour, 1 Abstention (Lucien STANZIONE), et 3 contre (Robert IGOULEN, Jacqueline BOUYAC et Pascal BONNIN).

NOMME les conseillers cités ci-dessous pour siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

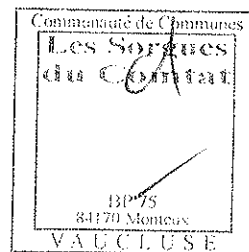
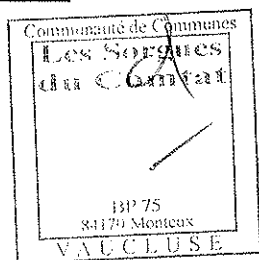
- Christian GROS
- Pierre GABERT
- Michel TERRISSE
- Isabelle VINSTOCK
- Yannick JOUBREL
- Quentin ROUVIERE
- Rosa HAMMACHE
- Christian SOLLIER
- Laurence MONTERDE
- Françoise LAFAURE
- Josiane TRANIELLO
- Bernard LE MEUR
- Jean-Michel BENALI

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le 05.06.2016.